Vaccination Antigrippale



La grippe en France métropolitaine touche chaque hiver entre 2 et 6 millions de personnes, plus particulièrement les personnes fragiles, et est responsable d'hospitalisations, voire de décès.

Une attention toute particulière doit être apportée cette année à la campagne de vaccination dans le but d’initier une dynamique forte de vaccination et de protection des plus fragiles.

En moyenne en France, 2 000 vies sont sauvées chaque année chez les personnes de plus de 65 ans et plus grâce à la vaccination.

La vaccination peut également être proposée à tous les enfants âgés de 2 à 17 ans révolus.

La mobilisation de tous les professionnels de santé et personnels au contact régulier et prolongé avec des personnes à risque est un enjeu primordial durant cette campagne.

**Les professionnels des établissements de santé, des secteurs du médico-social et des acteurs du champ de l’aide à domicile sont donc invités à se faire vacciner contre la grippe, mais aussi à recevoir une dose de rappel contre le Covid-19.**

Public prioritaire : qui est concerné ?

* Les personnes ciblées par la vaccination contre le Covid-19 sont les mêmes que celles ciblées par les recommandations de vaccination contre la grippe. À noter cependant que sont également ciblées pour la vaccination contre le Covid-19 uniquement, les personnes atteintes de troubles psychiatriques, de démence ou de trisomie 21,
* les personnes âgées de 65 ans et plus,
* les personnes de moins de 65 ans, y compris les enfants dès l'âge de 6 mois, souffrant de certaines maladies chroniques,
* les femmes enceintes,
* les personnes souffrant d'obésité (IMC égal ou supérieur à 40),
* les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ou dans un établissement médicosocial d’hébergement quel que soit leur âge.

Par ailleurs, afin d'assurer une protection indirecte, la vaccination est recommandée à d'autres populations :

* aux professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque,
* à l’entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de complication et à l'entourage des personnes immunodéprimées,
* aux aides à domicile des particuliers employeurs vulnérables.

Les professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires sont également invités à se faire vacciner pour éviter la transmission aux animaux des virus influenza humains.

Qui peut bénéficier de la gratuité des vaccins grippe et covid ?

**Le vaccin contre le covid est entièrement gratuit.**

**Le vaccin antigrippal est entièrement remboursé par l'Assurance maladie pour** **les personnes à risques**, pour les patients bénéficiant d’une affection de longue durée (ALD) pour lesquelles le vaccin est recommandé ou au titre de l'assurance maternité.

Si vous êtes concerné, vous recevez de votre caisse une invitation et **un bon de prise en charge** afin de retirer gratuitement le vaccin chez le pharmacien sur présentation de ce bon, et vous faire vacciner par le professionnel de votre choix.

Le vaccin est gratuit pour :

* les personnes âgées de 65 ans et plus,
* les personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques,
* les femmes enceintes,
* les personnes souffrant d’obésité,
* l’entourage des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées,
* les aides à domicile des particuliers employeurs vulnérables bénéficiaires d’exonérations,
* les professionnels exposés aux virus influenza aviaires et porcins.

**Qui peut vacciner ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Professionnel de santé** | **Public auquel le professionnel est autorisé à prescrire et/ou administrer le vaccin contre la grippe et le covid-19** | |
|  | **Grippe** | **Covid-19** |
| **Médecin** (pour mémoire) | Toute personne, prescription et administration | Toute personne, prescription et administration |
| **Infirmier** | Prescription et administration à toutes les personnes de 11 ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations | Prescription et administration à toutes les personnes de 5 ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations 1 |
| **Pharmacien d'officine**, en pharmacie à usage intérieur ou exerçant en laboratoire de biologie médicale, ayant suivi une formation à la vaccination contre la grippe ou contre le Covid-19 | Prescription et administration à toutes les personnes de 11 ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations | Prescription et administration à toutes les personnes de 5 ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations 2 |
| **Sage-femme** | Toute personne, prescription et administration | Toute personne, prescription et administration 3 |
| **Étudiant de troisième cycle de médecine** | Toute personne, administration seulement. Sous la supervision d’un maître de stage. | Toute personne, administration seulement. Sous la supervision d’un maître de stage. |
| **Étudiant de troisième cycle de pharmacie** | Toutes les personnes de 11 ans et plus, ciblées ou non par les recommandations. Sous la supervision d’un maître de stage et à la condition qu’il ait suivi soit les enseignements théoriques et pratiques relatifs à la vaccination dans le cadre de la formation initiale, soit la formation à l’administration du vaccin contre la grippe ou le Covid-19. | Toutes les personnes de 5 ans et plus, ciblées ou non par les recommandations. Sous la supervision d’un maître de stage et à la condition qu’il ait suivi soit les enseignements théoriques et pratiques relatifs à la vaccination dans le cadre de la formation initiale, soit la formation à l’administration du vaccin contre la grippe ou le Covid-19. |

1 Texte réglementaire en cours de publication.

2 Texte réglementaire en cours de publication.

3 Texte réglementaire en cours de publication.

affiche

[download (sante.fr)](https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/media/115623/download?inline)

Vaccins antigrippaux pour la saison grippale 2024-2025 dans l’hémisphère nord : l'OMS recommande des vaccins trivalents

Points clés. Quatre vaccins antigrippaux seront disponibles : Alpharix-Tetra®, Influvac Tetra® et Vaxigrip Tetra® (tous trois à utiliser à partir de l'âge de 6 mois), et Efluelda Tetra® (indication limitée aux personnes de 60 ans et plus, et remboursement plus restrictif).29 août 2024

Calendrier

formation le 15 novembre [Référents vaccination en EMS - Centre d’Appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins (cpias-occitanie.fr)](https://cpias-occitanie.fr/catalogue-formation-continue/referents-vaccination-en-ems-2/)

Référentiel métier : Spécialistes en Hygiène, Prévention, Contrôle de l’infection en milieu de soins - Mars 2018

Les situations professionnelles retenues et leurs savoir-agir correspondants

* SA 1 : Gérer une épidémie d’infections associées aux soins (IAS)
* SA 2 : Traiter un signalement de colonisation ou d’IAS
* SA 3 : Réaliser une surveillance épidémiologique des IAS
* SA 4 : Elaborer, promouvoir et accompagner la mise en oeuvre d’un référentiel des mesures de prévention des IAS
* SA 5 : Elaborer et conduire un programme de prévention des IAS intégrant la maîtrise de l’antibiorésistance
* SA 6 : Réaliser l’évaluation d’une pratique de soins
* SA 7 : Elaborer et conduire un plan de prévention des risques infectieux liés à l’environnement : air, eau, surfaces
* SA 8 : Conseiller les décideurs pour prendre en compte le risque infectieux pour tout projet de construction, d’aménagement ou d’équipement
* SA 9 : Concevoir et conduire des activités de formation continue dans le domaine de la gestion du risque infectieux pour les professionnels de santé

Les ressources nécessaires aux divers savoir-agir

* Connaissances scientifiques : « Connaître »
* Connaissances méthodologiques et techniques : « Connaître »
* Connaissances sur le contexte de travail « Connaître »
* Savoir-faire méthodologiques et techniques : « Etre capable de »
* Savoir-faire méthodologiques de management et de gestion : « Etre capable de »
* Savoir-faire relationnels : « Etre capable de »

[Référentiel métier : Spécialistes en Hygiène, Prévention, Contrôle de l’infection en milieu de soins - Mars 2018 (sf2h.net)](https://www.sf2h.net/publications/referentiel-metier-specialistes-en-hygiene-prevention-controle-de-linfection-en-milieu-de-soins-mars-2018.html)